

TRAVAUX PROJET

Rénovation énergétique : faites-vous conseiller

Écologie, économie, confort... les motivations sont nombreuses, pour se lancer dans des travaux thermiques chez soi. Mais pas n'importe comment.

« Cela fait du bien à la planète et au portefeuille », Yann Genay, conseiller à l'Espace Info Énergie du Jura (association Ajena), souligne les nombreux avantages d'une rénovation thermique. « En faisant passer une maison de la classe D ou E, à la classe BBC, on divise en moyenne par quatre la facture énergétique. » Des travaux à envisager si vos charges deviennent difficiles à supporter, surtout avec la hausse programmée des tarifs.

Du côté de Jura habitat, le directeur Claude Peclet complète en insistant sur le confort retrouvé : finis les courants d'air, les bruits venant de l'extérieur et les pieds gelés...

Les entreprises labellisées à privilégier

Pas question toutefois de se précipiter. Renseignez-vous auprès de l'Espace info énergie, de l'Adil, de Jura habitat... Des conseillers vous guideront gratuitement pour le montage de votre projet, notamment financier. Caren la matière, plusieurs aides peu-



■ Pour rénover écologique, on pense en priorité à l'enveloppe de la maison : isolation de la toiture, des murs, changement des fenêtres... Photo d'archives Philippe VACHER

vent vous être accordées (lire ci-dessous). Selon Claude Peclet, « dans le département du Jura, un ménage sur deux peut prétendre aux subventions de l'Anah, dans le cadre du programme Habiter mieux. »

Attention, la plupart des aides financières et fiscales demeurent liées à une condition : faire réaliser les tra-

voux par des entreprises. Il est même exigé, dans certains cas, que celles-ci disposent du label RGE (reconnu garant de l'environnement). Par ailleurs, ne démarrez pas le chantier avant d'avoir déposé vos dossiers de demandes de subvention et reçu les accusés de réception.

Enfin, les conseillers vous permet-

tront aussi de prioriser vos travaux. Selon Yann Genay, « on recommande d'abord d'empêcher les consommations d'énergie, par l'isolation ». Avant un travail sur les moyens de chauffage.

INFOS www.info-energie-fc.org,
www.ajena.org, www.adil39.org,
www.jurahabitat.fr

Les différentes aides financières et fiscales

■ L'Anah

La plus importante aujourd'hui. L'Agence nationale de l'habitat octroie une subvention qui peut atteindre 50, voire 60 %, du coût des travaux, à condition qu'ils offrent 25 % de performance énergétique en plus. Le plafond de ressources pour en bénéficier est de 37 690 euros, pour un couple avec deux enfants. Dans le département, c'est l'organisme Jura habitat qui est chargé d'aider les particuliers à monter leur dossier et de les accompagner dans leur projet.

■ Conseil départemental

Pour les personnes non-éligibles à l'Anah, le Conseil départemental du Jura peut prendre le relais.

« Le montant s'avère toutefois beaucoup moins important, de 500 à 1 000 euros selon le niveau de rénovation du logement, explique Agnès Martinet, directrice de l'Adil du Jura. Dans ce cas, le plafond de ressources est de 30 000 euros par part fiscale, soit 90 000 euros pour quatre personnes. »

Autre condition : les travaux doivent



■ L'Espace info énergie propose des conseils gratuits. Photo Ajena

être en priorité réalisés pour l'isolation des murs ou de la toiture.

■ Conseil régional

Le programme Effilogis s'adresse aux personnes souhaitant s'engager dans un projet de rénovation ambitieux, puisqu'il demande d'atteindre le niveau BBC (bâtiment basse consommation). La Région aide les particuliers à financer une grande partie de l'audit énergétique puis, en fonction de leurs revenus, les subven-

tions pourront aller de 3 000 euros à 10 000 euros.

■ Certificats d'économie d'énergie

« Il s'agit de primes octroyées par les fournisseurs d'énergie. Elles sont définies en fonction de la nature et de l'ampleur des travaux », détaille Agnès Martinet. Ces aides ne sont pas cumulables avec les subventions de l'Anah, mais avec celles du Département et de la Région.

■ TVA réduite

Les particuliers bénéficient d'une TVA à 5,5 %, au lieu de 10 % (pour les travaux de rénovation autre que l'économie d'énergie).

■ L'éco-prêt à 0 %

Il permet de financer des bouquets de travaux d'économie d'énergie. Ce prêt se monte au maximum à 20 000 euros si on réalise deux types de travaux, 30 000 pour trois types et plus. Dans les mois à venir, un nouvel « éco-prêt Habiter mieux » va être lancé : les personnes bénéficiaires d'une aide de l'Anah pourront solliciter un éco-prêt en complément, sans parler de bouquet de travaux.

■ Crédit d'impôt

Un crédit de 30 % du coût total du chantier. « Sous réserve de ne pas avoir "mangé" le plafond de dépenses, précise Agnès Martinet. Sur cinq ans, il se monte, pour l'ensemble des travaux, à 8 000 euros pour une personne seule, 16 000 euros pour un couple, déduction faite des subventions obtenues. »